

Bureau communautaire du 03 décembre 2020 Délibération n° B2020-64

L'an deux mille vingt, le 03 décembre à 16h30, le bureau communautaire légalement convoqué le 27 novembre, s'est réuni à La Gacilly sous la présidence de Jean-Luc Bléher.

Membres du bureau communautaire en exercice : 16 - Nombre de votants : 15

Étaient présents : Jean-Luc Bléher, Gaëlle Berthevas, Pierrick Lelièvre, Yves Hutter, Marie-Hélène Herry, Yann Yhuel, Muriel Hervé, Sylvie Hourmand, Christelle Marcy, Alain Launay, Claude Jouen, Bruno Gicquello, Thierry Gué, Fabrice Genouel, Jean-François Guihard

Absente / excusée : Paul Rodriguez

Secrétaire de séance : Alain Launay

Objet : Culture - Espaces culturels Le Belvédère à Guer et La Passerelle à La Gacilly : Tarifs 2021

Monsieur le Président propose aux membres du bureau communautaire d'augmenter de 3%, à partir de septembre 2021 (démarrage de la saison culturelle) les tarifs des régies des espaces culturels communautaires : le centre culturel Le Belvédère et La Passerelle.

| Espaces culturels Le Belvédère Guer - La Passerelle La Gacilly | | |
|--|--|--|
| Public | Offre | Tarif |
| Individuels | Accès à l'exposition | Gratuit |
| | Rencontre des professionnels de l'art : Présentation, Renc'art, balade et sac à dos (hors covoiturage et prix d'accès aux lieux de visite) | Gratuit |
| | Atelier de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) : <ul style="list-style-type: none"> Demi-journée (2h/2h30) Journée (2x2h/2h30) Stage de deux journées | < 15 ans = 6.20€ ; ≥ 15 ans = 8.20€ < 15 ans = 10.30€ ; ≥ 15 ans = 14€ < 15 ans = 17€ ; ≥ 15 ans = 22€ |
| | Abonnement annuel pour les ateliers de pratique artistique | < 15 ans = 14€ ; ≥ 15 ans = 18€ |
| | Commission sur la vente d'œuvres exposées | 22% |
| Scolaires et groupes constitués (hors frais de déplacement) | Visite de l'exposition en présence d'un médiateur culturel | Gratuit |
| | Atelier de pratique artistique (médiateur culturel ou artiste) <ul style="list-style-type: none"> Atelier de 40 min à 1h Accompagnateur | 3€ par enfant Gratuit |

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** sur les tarifs susvisés, applicables à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer toutes pièces ou documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le président
Jean-Luc Bléher



de l'OUST
à BROCÉLIANDE
COMMUNAUTÉ
La Gacilly • Guer • Malestroit

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID : 056-200066785-20201203-B2020_64-DE

LE BOURG-CHEVREUIL
COMMUNE
BROUILLON
LE 18/12/2020